

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune d'ARVIEU

Séance du 09 mars 2009

Nombre de conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 13
- absents : 3

L'an deux mille huit, le neuf mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

Date de convocation :
04 mars 2009

Date d'affichage :
05 mars 2009

Etaient présents :

Mmes BRU Claudine, PUECHGUIRAL Monique, LACAZE Hélène,
Mrs BLANCHYS Pierre, DEJEAN Jean-Marc, COURONNE Jean-Paul,
LACAN Guy, CLOT Robert, WILFRID Laurent, VAYSSETTES Raymond,
BOUNHOL Gilles, FIRTION Charles.

Absents excusés :

Mme VERDALLE-LACROIX Magali (procuration à ALBOUY J-M)
Mr BENOIT Vincent (procuration à BOUNHOL G) Mr ALBOUY J-M

Monsieur WILFRID Laurent a été nommé secrétaire.

AFFAIRE CONSORTS ALBOUY
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'elle a délivré le 24 novembre 2008 un refus de permis de construire aux consorts Albouy au Ventajou concernant l'aménagement d'une grange en habitation. Ce dossier a déjà fait l'objet de deux refus.
- qu'elle a reçu une copie intégrale de la requête présentée par madame Eveline ALBOUY, enregistrée le 21 janvier 2009 par Tribunal Administratif de Toulouse. Les requérants entendent former recours contre la décision d'urbanisme.

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la Commune, et selon les articles L 2132-1 et L 2132-2 du Code pratique des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à ester en justice et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

VENTE EXPOSITION DE L'ARCHERIE
ET SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 12 octobre 2006 la commune d'Arvieu a acheté auprès de monsieur et madame MERLIN, une exposition sur les arcs, pour la somme de 2 000 €. Lors de la saison estivale 2008, cette exposition a été mise en place dans une salle du rez-de-chaussée de l'ancien couvent d'Arvieu par Madame MERLIN Dominique embauchée en qualité de Contrat d'Avenir par la commune d'Arvieu. Par délibération en date du 3 juin 2008, une régie de recettes avait été créée pour permettre l'encaissement des entrées.

Depuis le 1^{er} février 2009, Madame MERLIN ne fait plus partie du personnel communal. Elle a fait part à madame le maire de son souhait de racheter l'exposition pour l'exploiter et la développer à son propre compte.

Madame le Maire propose de la lui céder au prix d'achat c'est-à-dire 2 000€.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre l'exposition sur l'archerie à Dominique Merlin au prix de 2 000€,

DECIDE de supprimer la régie de recettes « Salle expo de l'Archerie » à compter du 1^{er} avril 2009

CHARGE madame le maire d'effectuer les opérations comptables afférentes à cette affaire.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR EXPOSITION DE L'ARCHERIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Dominique MERLIN a racheté à la commune l'exposition. Elle a créé l'association PARTHES, dont elle est présidente, pour animer et développer cette exposition. Elle voudrait que la commune mette à disposition de l'association, les locaux du rez-de-chaussée de l'ancien couvent pour cette saison. Ceci lui donnerait un délai pour trouver un local, et l'aménager.

Madame le Maire propose de lui mettre à disposition le local précité pour l'année moyennant la somme de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de mettre à disposition pour un an, à l'association PARTHES, le local situé au rez-de-chaussée de l'ancien couvent d'Arvieu, à compter du 1^{er} avril 2009.

FIXE le montant de la location à 300 € pour un an,

AUTORISE madame le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR PERMANENCE DES INFIRMIERES

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que Mesdames VERGNES, CAMBOULIVES et BERTRAND, Infirmières libérales à Arvieu, souhaitent garder le local pour tenir une permanence d'environ 1 heure par jour (du lundi au samedi).

Après débat et avis du conseil, madame le Maire propose de mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage du presbytère pour une durée de un an.

Elle propose de fixer le montant de la location à 300 € pour l'année, et un forfait de 100€ pour les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de mettre à disposition à compter du 1^{er} janvier 2009, un local situé au 1^{er} étage du presbytère à Mmes VERGNES, JEANJEAN et BERTRAND, infirmières libérales à Arvieu,
- FIXE le montant de la location à 300 € pour l'année et un forfait de 100€ pour les charges,
- AUTORISE madame le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**REVISION DES TARIFS ET REGLEMENTS
D'UTILISATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Madame le maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal, de nouveaux tarifs de location de salles ont été étudiés et approuvés. Compte tenu de la situation géographique de la salle de Saint-Martin-des-Faux, il a été nécessaire de consulter la commune de Salles-Curan, qui, en séance du 13 février dernier, a délibéré sur la proposition de tarif.

Où l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré, l'assemblée
APPROUVE l'ensemble des tarifs d'utilisation des salles, ci-dessous énoncés,
APPROUVE les nouveaux règlements,

DECIDE de demander à l'utilisateur, lors de la réservation, de déposer

- un chèque caution ménage de 100€
- un chèque caution salle de 200€

DECIDE de mettre en application ces nouvelles mesures à compter du 1^{er} avril 2009.

	Personne privée de la commune	Association extérieure ou personne extérieure à la commune	Profes. de la commune	Profes. extérieur à la commune
--	--	---	-----------------------------	---

	Personne privée de la commune	Association extérieure ou personne extérieure à la commune	Profes. de la commune	Profes. extérieur à la commune
--	--	---	-----------------------------	---

SALLE ARVIEU

GRANDE SALLE				
Banquet				
Soirée diverse	80	160	100	200
Apéritif	40	80		
Rassemblement		100		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	50	100	60	120

PETITE SALLE				
Banquet				
Soirée diverse	40	80	50	100
Apéritif	20	40		
Petit rassembl.	15	30		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	20	40	20	40

SALLE CAPLONGUE

Banquet -Apér.				
Soirée diverse	60	120	80	160
Petits rassembl	20	30		
Chauffage	20	40	20	40

SALLE LES FAUX

GRANDE SALLE				
Banquet				
Soirée diverse	80	160	100	200
Apéritif	40	80		
Rassemblement		100		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	50	100	60	120

PETITE SALLE				
Banquet				
Soirée diverse	40	80		
Apéritif	20	40		
Petit rassembl.	15	30		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	20	40	20	40

BATIMENT DE LA PLAGE

Soirée diverse	60	120		
----------------	----	-----	--	--

Salle de réunion de l'ancien couvent et salle Le Cantou :

à utiliser pour des réunions uniquement
15€ sans chauffage et 25€ avec chauffage

Associations de la commune : gratuité pour l'utilisation des salles mais participation aux frais de chauffage lors de manifestations payantes. Cette mesure s'applique aux associations d'intérêt général et public.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET PRINCIPAL**

Madame le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 du budget principal de la commune :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	608 049,30	G	753 886.87
	Section d'investissement	B	697 945.85	H	869 760.17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	186 703.67 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 492 698.82 = A+B+C+D		1 623 647.04 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2009 (i)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	2 351.60	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2009		2 351.60 = E+F		0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		608 049,30 = A+C+E		753 886.87 = G+I+K
	Section d'investissement		887 001.12 = B+D+F		869 760.17 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 495 050.42 = A+B+C+D+E+F		1 623 647.04 = G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 351,60
10	Aménagement local Gazet	1 651,60	0,00
151	Aménagement Caplongue	700,00	0,00

Madame le maire donne la parole à monsieur Guy LACAN, adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2008 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Guy LACAN, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET ASSAINISSEMENT M49**

Madame le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 du budget assainissement M49 de la commune :

EXECUTION DU BUDGET

		DEFENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 054,27	G 47 627,10	G-A 34 572,83
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1065)	B 21 435,87	H 10 216,22	H-B -11 219,65

REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 22 897,80 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 57 387,94	Q= G+H+I+J 57 843,32	=Q-P 455,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2009 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2009	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 054,27	= G+I+K 47 627,10	34 572,83
	Section d'investissement	= B+D+F 44 333,67	= H+J+L 10 216,22	-34 117,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 57 387,94	= G+H+I+J+K+L 57 843,32	455,38

Madame le maire donne la parole à monsieur Guy LACAN, adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2008 du budget assainissement M49 de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Guy LACAN, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET LOTISSEMENT LA SOURCE**

Madame le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 du budget Lotissement La Source de la commune :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	43 381,63	G	0.57
	Section d'investissement	B	0.00	H	39 940.60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C	43 381.06 <small>(si déficit)</small>	I	43 381.06 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D	39 940.60 <small>(si déficit)</small>	J	 <small>(si excédent)</small>
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			83 322.23 <small>= A+B+C+D</small>		83 322.23 <small>= G+H+I+J</small>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	43 381.63	= G+I+K	43 381.63
	Section d'investissement	= B+D+F	39 940.60	= H+J+L	39 940.60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	83 322.23	= G+H+I+J+K+L	83 322.23

Madame le maire donne la parole à monsieur Guy LACAN, _ adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2008 du budget du Lotissement La Source, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Guy LACAN, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Madame le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 du budget du Lotissement Le Clos :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	73 436,44	G	114 573.54
	Section d'investissement	B	114 573.54	H	58 769.91
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C	58 751.38 <small>(si déficit)</small>	I	 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D	 <small>(si déficit)</small>	J	55 803.63 <small>(si excédent)</small>
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			246 761.36 <small>= A+B+C+D</small>		229 147.08 <small>= G+H+I+J</small>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	132 187.82	= G+I+K	114 573.54
	Section d'investissement	= B+D+F	114 573.54	= H+J+L	114 573.54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	246 761.36	= G+H+I+J+K+L	229 147.08

Madame le maire donne la parole à monsieur Guy LACAN, adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2008 du budget du Lotissement Le Clos, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Guy LACAN, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET CCAS**

Madame le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 du budget du CCAS :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 90.00
	Section d'investissement	B 0.00	H 0.00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 634.37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		0.00 = A+B+C+D	724.37 = G+H+I+J
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0.00 = A+C+E	724.37 = G+I+K
	Section d'investissement	0.00 = B+D+F	0.00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	0.00 = A+B+C+D+E+F	724.37 = G+H+I+J+K+L

Madame le maire donne la parole à monsieur Guy LACAN, adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2008 du budget du CCAS, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Guy LACAN, le compte administratif 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Convention Commune/Fédération Familles Rurales – Madame le maire donne lecture du projet de convention que propose la Fédération Familles Rurales pour la mise à disposition du local de la petite enfance. Compte tenu du peu de précisions fournies dans ce document (durée, assurances ...) le conseil décide d'ajourner la décision.

Salon du Livre – madame le maire fait part au conseil du manque de bénévoles pour prendre la responsabilité de cette manifestation – une réunion est prévue jeudi 12 mars.

Demande d'utilisation de la salle de St-Martin-des-Faux – par Sophie PORTA, trapéziste, qui souhaite avoir à disposition la salle 3 à 4 jours par mois pour ses entraînements. Elle propose en échange, d'offrir deux prestations sur la commune lors des animations estivales. Le conseil donne son accord, et lui demande de faire sa réservation par le biais de l'association Contre-Champs.

Blocus des écoles du Lévézou – touchées par la carte scolaire, ces écoles se mobilisent pour mettre en place un blocus le mardi 10 mars à partir de 15h.

Prochains conseils municipaux – le 31 mars à 9h pour le vote des budgets et le 7 avril à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.